



En droit de porter plainte ?

Par **romduff**, le **20/02/2010 à 13:10**

Bonjour,
J'ai reçu aujourd'hui des menaces via un Msn .
On me menace de "me planter" et de "me faire défoncer".
Je suis mineur , j'ai 17 ans.
Pensez vous que je dois en parler a mes parents ?
Sui-je en droit de porter plainte ?
J'ai la preuve de ses menaces par écrit , si quelqu'un serai intéresser pour les consultez , demandez moi mon adresse e-mail.
Merci

Par **Berni F**, le **20/02/2010 à 13:16**

Bonjour,
il s'agit d'une menace.
<http://snipurl.com/ufsw0> [www_legifrance_gouv_fr]
vous pouvez donc porter plainte.
vous devez vous faire accompagner de vos parents pour porter plainte.
cordialement,

Par **romduff**, le **20/02/2010 à 13:37**

Merci, Me conseilliez vous de porter plainte ou de laisser couler ?
merci

Par **Berni F**, le **20/02/2010 à 13:42**

Si vous pensez que la menace est "sérieuse" je dirais qu'il vaut mieux porter plainte...
cela dit, c'est à vous de voir !

Par **romduff**, le **20/02/2010** à **13:52**

Sérieuse je ne sais pas , mais si jamais il viendrais a en venir la et que j'ai les preuve son cas serais plus aggraver non ?

Par **Marion2**, le **20/02/2010** à **14:41**

Bonjour romduff,rnrnVous avez des preuves : rnrn*J'ai la preuve de ses menaces par écrit*
rnrnVoyez avec Vos parents et n'hésitez pas.rnrnBon courage.